

## **EN ETE, LES COMMUNES S'ORGANISENT POUR LEURS SENIORS**

**Durant l'été, des personnes âgées se retrouvent seules, et parfois démunies face aux contraintes imposées par les fortes chaleurs. Pour ne plus revivre les terribles événements liés à la canicule de 2003, de nombreuses collectivités locales mettent en place des actions de prévention et d'accompagnement.**

Chaque mairie a pour mission de veiller à la santé de ses habitants, et notamment des personnes âgées, en particulier lors de fortes chaleurs. Leurs obligations ont été définies dans le « Plan Canicule », élaboré suite à la canicule exceptionnelle de l'été 2003 (voir encadré). Certaines municipalités vont plus loin et développent des initiatives utiles et originales afin de compléter ce dispositif national.

### **Parrainer les plus âgés pour éviter l'isolement**

Dans cette optique, la mairie de Chelles (Seine et Marne), a fait le pari de l'entraide pour éviter l'isolement des seniors durant l'été et propose un système de parrainage. Les personnes âgées, informées de l'opération par courrier, peuvent demander à bénéficier de l'aide d'un parrain. Conjointement, les bénévoles qui se sont inscrits auprès de la mairie, s'engagent à prendre régulièrement des nouvelles de « leur » senior en cas de températures élevées. Ceux qui le souhaitent peuvent prolonger leur action en accompagnant les personnes âgées dans leurs démarches et en leur rendant de menus services.

La ville de Blois, dans le Loir-et-Cher, lance pour l'été un plan de prévention et d'accompagnement, « Blois Solidarité Canicule », qui met à la disposition des personnes fragiles ou isolées un portage gratuit d'eau à domicile. Sur simple demande téléphonique, elles reçoivent la visite d'un agent de la ville. Prétexte pour établir un lien avec les personnes seules, cette démarche permet aussi de tenir à jour une liste des personnes les plus vulnérables, utile en cas de déclenchement du

plan canicule par le gouvernement. Par ailleurs, la ville a mis en place un système de diffusion de messages de prévention afin d'informer les seniors en cas de grosse chaleur.

### **Prévenir et accompagner**

A Marseille, ce sont les Centres communaux d'action sociale qui forment les relais essentiels dans la gestion du Plan Communal Canicule. Leur contact privilégié avec les seniors les plus vulnérables facilite leur mission spécifique de « veille ». Le dispositif mis en place par le Centre communal d'action sociale de la ville de Marseille prévoit, d'une part, des actions de prévention : plaquettes d'information, messages radios, campagnes d'affichage, qui indiquent les mesures à prendre en cas de fortes chaleurs et d'alerte de niveau 3 ou 4 déclenchée par le ministre. D'autre part, 200 agents ont bénéficié d'une formation dispensée par le professeur Jean-Louis San Marco, chef du laboratoire de Santé publique, et sont à même de guider les personnes fragilisées en leur livrant les conseils adéquats. Enfin, les seniors sont invités à se signaler en appelant le standard d' « Allô Mairie ».

### **Faciliter l'alerte et les interventions**

Les collectivités sont également à l'écoute d'initiatives proposées par un grand nombre d'associations ou d'entreprises. Les meilleures sont retenues par les municipalités qui incitent leurs citoyens à les mettre en pratique.

**C'est l'exemple qu'a suivi la mairie de Valenciennes (Nord) en soutenant une initiative des Lions Club de la région. L'idée consiste à regrouper dans une petite boîte, l'ensemble des informations vitales concernant son état de santé afin de faire gagner du temps aux services de secours. Cette boîte, distribuée gratuitement aux personnes âgées, doit être placée dans le réfrigérateur, facilitant son accès en cas d'urgence. Un autocollant est également fourni, qui, posé au dos de la porte d'entrée, indique aux services de secours que les informations dont ils ont besoin sont rangées dans le réfrigérateur. Ce programme, ingénieux et facile à mettre en œuvre, a reçu l'adhésion de**

## **l'ensemble des professionnels de l'urgence et contribue à rassurer les personnes âgées.**

Souvent, les communes recommandent aux personnes âgées l'utilisation d'un système de téléalarme. En cas de problème, les personnes qui en sont équipées appuient sur le bouton d'un appareil porté en médaillon ou au poignet, et entrent ainsi directement et immédiatement en relation avec un opérateur. Celui-ci contacte les services de secours en cas d'urgence ou prévient la personne de confiance désignée au préalable par la personne en difficulté afin qu'elle se rende à son domicile et juge de la situation. Ce système peut éviter l'hospitalisation dans certains cas et permet à certaines personnes de conserver leur autonomie en restant chez elles. Si vous souhaitez en savoir plus sur les différents systèmes de téléalarme et sur le coût de l'abonnement, vous pouvez vous adresser à votre Centre communal d'action sociale (CCAS), qui vous renseignera et vous conseillera.

Safia Amor

### **Encadré : Les obligations de la mairie**

En situation de fortes chaleurs, les mairies doivent préserver la santé de leurs habitants. Le Plan Canicule définit « 4 niveaux d'alerte progressifs ».

#### **Le niveau 1, dit de « veille saisonnière »**

Il est activé du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> octobre de chaque année et comprend la veille climatique et sanitaire, la vérification des registres des personnes isolées, la diffusion d'informations de vigilance...

#### **Le niveau 2, dit de « pré-alerte »**

Il permet de prévoir à trois jours une vague de chaleur (atteinte ou dépassement des seuils biométéorologiques et critères qualitatifs) et de mettre en œuvre des actions prévisionnelles.

#### **Le niveau 3, dit « d'alerte »**

Il s'agit de la mise en œuvre, lorsque la vague de chaleur est effective, des actions adaptées : hôpitaux (plan blanc), maisons de retraite (plan bleu), personnes âgées ou handicapées isolées recensées (plan vermeil). Ces actions permettent notamment de planifier l'organisation des établissements de santé, d'accroître les capacités

d'hospitalisation en aval des urgences, de renforcer le potentiel de lits de séjour court, de déployer les équipes mobiles qui vont à la rencontre des patients, de développer l'hospitalisation à domicile en assurant des soins continus et coordonnés, de rafraîchir les personnes sensibles dans les maisons de retraite, dans les centres de soins ou à leur domicile.

#### **Le niveau 4, dit de « mobilisation optimale »**

Lorsque la canicule a un impact sanitaire important et s'étend sur une grande partie du territoire, ou lorsque des effets collatéraux apparaissent (pannes électriques, sécheresse...), le plan Orsec, plan général d'organisation des secours, est activé : il permet de réquisitionner tous les moyens civils et militaires adaptés à la gestion d'une catastrophe.

### **Encadré : Des conseils à suivre pour faire face à la chaleur**

#### **Avant l'arrivée de la chaleur**

Commencez par vérifier l'état et le bon fonctionnement des volets. Repérez des endroits climatisés ou frais proches de votre domicile pour vous y réfugier. Achetez un brumisateur. Faites le point avec votre médecin : certains médicaments peuvent poser problème en cas de forte chaleur. Enfin, établissez une liste des numéros de téléphone utiles : famille, gardien, voisins et prévenez les. Faites vous connaître auprès des services de coordination pour les personnes âgées de votre mairie

#### **Que faire pendant une canicule ?**

Aérer votre logement aux heures fraîches, tard le soir ou tôt le matin. Fermer volets et les fenêtres avant l'arrivée du soleil. Tenez-vous dans la pièce la plus fraîche de votre logement. Habillez-vous avec des vêtements adaptés : légers, amples, en fibres naturelles comme le coton ou le lin. Pensez à vous rafraîchir plusieurs fois par jour avec le brumisateur, un linge humide ou une poche de glace, sur le visage, le cou, sous les bras, les avant bras et les jambes. Prenez des douches tièdes plusieurs fois par jour. Evitez les sorties aux heures les plus chaudes, entre 10h et 17h. Buvez au moins un litre et demi d'eau par jour, même si vous n'éprouvez pas la sensation de soif. En cas de fièvre, vertiges ou épuisement, contactez un médecin sans attendre.